



COMMUNIQUÉ

du Conseil des Ministres

N°36

MERCREDI 29 OCTOBRE 2025



Le Conseil des Ministres s'est tenu le mercredi 29 octobre 2025, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République.

AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Chef de l'Etat a fait une communication portant sur les points suivants :

HOMMAGE DE LA NATION AU PROFESSEUR AMADOU MAHTAR MBOW

Le Président de la République a introduit sa communication en saluant la mémoire de feu Amadou Mahtar MBOW, ancien Ministre et ancien Directeur général de l'UNESCO, qui a servi le Sénégal, l'Afrique et le monde. Référence dont l'œuvre et les enseignements doivent être vulgarisés, la Nation lui a rendu un vibrant hommage.

A cet effet, le Président de la République félicite le Gouvernement, notamment les Ministres en charge de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de la Formation professionnelle et technique et de la Culture, pour la bonne organisation de la cérémonie d'hommage, dans une parfaite communion avec la famille du défunt et la fondation sur les savoirs endogènes, qui porte son nom.

TRANSFORMATION SYSTÉMIQUE DES SECTEURS AGRICOLE, PASTORAL ET HALIEUTIQUE

Relativement à la tenue de la première réunion du Conseil national d'Orientation agrosylvopastoral et halieutique, le Président de la République félicite le Gouvernement et l'ensemble des parties prenantes pour leur mobilisation collective dans le cadre des concertations et la finalisation, vingt (20) ans après, dans une approche intégrée et prospective, des recommandations et propositions consensuelles sur un nouveau projet de loi agrosylvopastorale et halieutique consolidé. Il demande au Premier Ministre de faire prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'adoption prochaine, en Conseil des Ministres, de ce texte transformateur et de ses décrets d'application.

Le Président de la République demande, également, de renforcer la coordination intersectorielle et le renouveau des organisations professionnelles d'agriculteurs, d'éleveurs, de pêcheurs et d'exploitants forestiers. Il indique, en outre, l'importance de professionnaliser les métiers, de renforcer les compétences des jeunes impliqués, d'assurer la montée en puissance de la protection sociale des acteurs du secteur primaire et d'accélérer les réformes indiquées du foncier afin d'assurer un financement soutenu du système agrosylvopastoral. A cet égard, il instruit le Ministre des Finances et du Budget, en relation avec les ministres concernés, de lui faire parvenir des propositions pragmatiques, relatives à la mise en place d'un Fonds de Recherche et de Développement



agrosylvopastoral, forestier et halieutique.

Au demeurant, il préconise, pour le secteur primaire, la réforme du modèle de crédit agricole, la maîtrise des statistiques, le renforcement de l'accompagnement des femmes actives, l'accélération de la généralisation de la digitalisation et la facilitation des formalités administratives. Il rappelle enfin l'impératif, pour le Gouvernement, de définir une stratégie intégrée de transformation et de valorisation des produits locaux et une doctrine consensuelle et efficace de promotion du «Consommer local».

MAÎTRISE STRATÉGIQUE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Considérant que l'exécution de la commande publique, dans l'efficacité, l'efficience et la transparence, constitue une opportunité majeure d'accélérer le redressement et la relance économiques, le Président de la République demande au Premier Ministre, aux membres du Gouvernement et au Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République, de prendre toutes les mesures idoines, afin d'assurer l'exécution, dans toutes les structures publiques et parapubliques, des Plans de passation des marchés, conformément aux procédures impératives indiquées par le Code des marchés publics.

Se félicitant du lancement du processus de dématérialisation des dossiers d'appel d'offres par l'Autorité de Régulation de la Commande publique (ARCOP), il demande aux autorités contractantes de faciliter la mise en œuvre de cette stratégie d'optimisation du calendrier d'exécution des marchés et, à chaque ministre, de tenir, avant la fin de l'année 2025, une Conférence sur l'exécution des marchés de 2025 et sur la planification de ceux prévus en 2026.

REFORCEMENT DE L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES

Le Chef de l'Etat exprime son attachement au renforcement permanent de l'autonomisation économique des femmes. Malgré le fait qu'elles représentent l'un des groupes les plus vulnérables, les femmes contribuent significativement au développement et à la stabilité sociale. Il félicite, à ce titre, le Ministre de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités pour le déploiement rapide et efficace du programme des filets sociaux accordés aux groupes vulnérables, notamment les femmes, de plusieurs localités du pays. Dès lors, il instruit le Gouvernement d'intensifier la mise à disposition des financements destinés à accompagner leurs activités génératrices de revenus et leurs groupements et de lui soumettre, avant la fin de l'année 2025, un projet de loi d'orientation relative à l'autonomisation économique des femmes.

AGENDA DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Chef de l'Etat informe le Conseil qu'il présidera, le vendredi 31 octobre 2025, la cérémonie de dévoilement de la mascotte des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) Dakar 2026 et la cérémonie de remise du 5ème Prix Galien Afrique. En outre, il visitera, le dimanche 02 novembre 2025, les chantiers relatifs aux JOJ Dakar 2026 avec les ministres et les responsables des structures publiques et privées concernées.



AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PREMIER MINISTRE

Monsieur le Premier Ministre a présenté une communication sur les points suivants :

SUIVI DES CONVENTIONS ET ACCORDS PRÉSIDENTIELS

Le Premier Ministre a félicité Monsieur le Président de la République pour la portée stratégique et la qualité des visites récemment effectuées au Rwanda et au Kenya, qui traduisent la maturité de notre diplomatie et la place que le Sénégal occupe, désormais, dans l'espace africain et international. A cette occasion, des accords portant sur le renforcement des chaînes de valeur africaine, la promotion de la mobilité des compétences et la consolidation des échanges entre États souverains et égaux, ont été signés. Le Premier Ministre a rappelé qu'il est attendu de chaque ministère concerné la prise en charge, de manière opérationnelle, de la mise en œuvre des engagements issus de ces accords. La Primature assurera, à cet égard, le suivi de l'exécution des actions entreprises, sur la base de rapports réguliers permettant d'évaluer les progrès, d'identifier les contraintes et de garantir la cohérence d'ensemble. Ces accords doivent se traduire en projets concrets, porteurs d'impacts visibles pour les populations.

Le Premier Ministre a fait part au Conseil de la visite d'amitié et de travail que son homologue de la République Islamique de Mauritanie effectuera à Dakar, du 16 au 18 novembre 2025. De même, une délégation technique du pays frère de la Sierra Leone, conduite par le Ministre de l'Energie, sera reçue à partir du 20 novembre 2025, pour la finalisation des négociations sur la coopération dans le domaine des mines et de l'énergie.

CONSOLIDATION DE LA CRÉDIBILITÉ DU SÉNÉGAL

Le Premier Ministre a salué la représentation du Sénégal aux assemblées annuelles du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, tenues à Washington, ainsi que la qualité de la participation et la pertinence des contributions de la délégation sénégalaise. Cela a réaffirmé la crédibilité du Sénégal sur la scène économique internationale et a consolidé la confiance des partenaires dans la rigueur de la gouvernance publique du Sénégal. Les échanges ont ouvert la voie à un nouveau cadre de coopération avec le FMI et la Banque mondiale, fondé sur la transparence, la soutenabilité et la responsabilité partagée.

Le Premier Ministre a rappelé son attachement à l'exigence de discipline budgétaire, de transparence et de responsabilité qui doit demeurer au cœur de l'action collective du Gouvernement et qui constitue la condition de la stabilité macroéconomique, du renforcement de la confiance des partenaires et de la préservation de notre souveraineté financière et politique.

PROMOTION DU SECTEUR PRIVÉ NATIONAL

Le Premier Ministre a indiqué la volonté du Président de la République de faire du secteur privé national un levier central du développement économique et social du Sénégal, exprimée dans son premier message à la Nation, le 3 avril 2024 et réitérée à l'occasion du Conseil des Ministres du 3 septembre 2025, avec notamment le lancement prochain de l'initiative « SUNU CHAMPIONS ». Le Premier Ministre a souligné que, dans la mise en œuvre de l'Agenda national de Transformation Sénégal 2050 et du Plan de Redressement économique et social (PRES), le



secteur privé a été pleinement impliqué à toutes les étapes du processus. Il a salué la disponibilité et l'engagement du secteur privé national à relever les défis liés à la création de richesses et d'emplois ainsi qu'à la formation professionnelle de la jeunesse et à contribuer à l'instauration d'un climat de paix et de stabilité dans le pays. Le secteur privé est disposé à être le principal allié de l'Etat pour les investissements dans les secteurs prioritaires et la promotion des pôles industriels territoriaux et des filières et chaînes de valeurs prioritaires, axes déterminants de la politique gouvernementale.

Pour le Premier Ministre, il convient de bâtir une alliance forte entre l'Etat et le secteur privé national, dans le but de faire émerger de véritables champions économiques, capables de contribuer à la transformation du Sénégal, au bénéfice des entreprises et des ménages. Pour ce faire, le secteur privé national doit davantage se structurer, au moment où l'Etat a déjà entamé des réformes permettant d'aménager un environnement juridique et institutionnel adéquat pour l'investissement. Ce faisant, le Pacte national de stabilité sociale constitue un instrument précieux pour la préservation de la paix sociale, adossé à des mesures d'accompagnement incitatives et de facilitation pour l'accès au foncier et à la commande publique, avec des clauses de préférence nationale.

Le Premier Ministre a clos sa communication en demandant aux ministres et secrétaires d'Etat de s'atteler à la promotion d'un nouvel état d'esprit dans l'administration, consistant à mettre l'accent sur le soutien aux investisseurs, en particulier le secteur privé national, à veiller à la transparence publique et à recourir largement à la digitalisation dans les processus décisionnels critiques dans l'administration



AU TITRE DES AUTRES COMMUNICATIONS

- Madame le Ministre de la Jeunesse et des Sports a fait une communication sur les stages de préparation des athlètes, en vue des Jeux Olympiques de la Jeunesse-Dakar 2026 et le projet de mise en place d'un Centre de Haute Performance sportive ;
- Monsieur le Directeur général de l'ARCOP a fait un exposé sur les procédures de passation des marchés publics.

AU TITRE DES TEXTES LÉGISLATIFS ET RÈGLEMENTAIRES

Le Conseil a examiné et adopté :

- le projet de décret relatif aux modalités d'application de la loi n°2025-12 du 03 septembre 2025 portant création de l'Office national de Lutte contre la Corruption (OFNAC) ;
- le projet de décret portant application de la loi n°2025-13 du 03 septembre 2025 relative à la déclaration de patrimoine ;
- le projet de décret portant application de la loi n°2025-14 du 04 septembre 2025 portant statut et protection des lanceurs d'alerte ;
- le projet de décret fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de la Commission nationale d'Accès à l'Information (CONAI).

AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES

Le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- **Monsieur Demba TRAORE**, Magistrat en service à la Cour suprême, matricule de solde n°601 590/K, est nommé Directeur général de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol, en remplacement du Colonel Amadou Ousmane BA.

Marie Rose Khady Fatou FAYE
*Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre,
Chargée des Relations avec les Institutions,
Porte-parole du Gouvernement*